

Jendouba : Libération de l'acteur Zin Abidi



L'acteur Zin Abidi, arrêté mercredi, pour avoir critiqué, sur Facebook, la commissaire régionale de la Culture de Jendouba, a été libéré dans la soirée du vendredi 17 mars 2017.

Après que le juge du tribunal de Jendouba ait ordonné, vendredi après-midi, un mandat de dépôt contre l'acteur et professeur de théâtre, suite à la plainte pour diffamation déposée contre lui par la commissaire régionale de la Culture, Zin Abidi a été relâché, quelques heures plus tard, suite à la demande de libération provisoire déposée par ses avocats.

Le comité de défense avait en effet demandé à ce que leur client soit jugé sur la base du décret-loi n° 115, de l'année 2011. Ce texte, qui garantit la liberté d'expression et tient lieu de code de la presse, ne prévoit pas de prison pour diffamation.

Aussi la décision du juge d'émettre un mandat de dépôt à l'encontre de l'acteur, qui a simplement critiqué le manque d'initiative et d'action d'une fonctionnaire publique, semble-t-elle excessive et inadaptée à la nature de l'acte reproché.

En effet, critiquer la commissaire régionale de la Culture n'est pas un crime et celle-ci n'est pas, à ce que l'on sache, une vache sacrée.

Rappelons que l'incarcération de Zin Abidi a provoqué un tollé général dans le milieu artistique et une campagne a été lancée sur Facebook pour appeler à sa libération.

Y. N.